

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, vendredi 19 juin 2020 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE - Hervé FRÉTIGNY - Édith TISSOT - Arnaud LEVACHER
Jacqueline ACHER - Charles ERNULT - Anne FOUTREL – Wandrille LEFEBVRE
Dominique MALLET - Stéphane MERCIER - Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC - Didier
TALBOT

Amélie ANDRÉ qui a donné procuration à Arnaud LEVACHER
Anne LEBAIL qui a donné procuration à Anne FOUTREL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Catherine BANCE
secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Adoption du Procès-Verbal de la réunion du vendredi 4 juin 2020
- 2 – Affaires sociales : Informations diverses (**délibération**)
- 3 – Vie associative : Informations suite au confinement et déconfinement
- 4 – Affaires scolaires : Informations sur le fonctionnement de l'école depuis le 12 mai et à partir du 22 juin
Examen de la convention relative à la continuité scolaire
(**délibération**)
Relations avec le fournisseur de la cantine scolaire (**délibération**)
- 5 – Travaux-voirie : Programme SDE 2020 (**délibération**)
Compte-rendu réunion avec direction des routes de Clères du 16 juin
2020
- 6 – Affectation du résultat du lotissement communal (**délibération**)
- 7 – Demande de subvention des organismes extérieurs à la commune (**délibération**)
- 8 - SIAEPA : Compte-rendu de la réunion du 13 février 2020
- 9 - Création poste d'ATSEM et suppression de poste d'adjoint technique après intégration d'un agent (**délibération**)
- 10 – Promotion interne au 1^{er} juillet 2020 : Création de 3 postes d'agents de maîtrise territorial et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et deux postes d'ATSEM, principal de 1^{ère} classe (**délibérations**)

11 – Retrait de la délibération concernant la désignation des délégués du SAGE du Cailly Aubette Robec

12 – Délégation à un adjoint pour signer les autorisations d'urbanisme ou autres lorsqu'elles concernent le Maire ou ses proches (**délibération**)

13 – Questions et informations diverses.

1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2020 qui a été adressé à chaque élu.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC précise qu'il n'a pas été indiqué dans le procès-verbal que la question du nombre de personnes extérieures aux élus municipaux avait été abordée pour la composition des commissions municipales.

Avec cet ajout, le procès-verbal du 4 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Affaires sociales : informations diverses

Catherine BANCE prend la parole :

- De nombreuses activités ont été annulées en raison de la Covid 19 : repas de printemps, sorties à Chantilly, à Provins, au Bocasse.

Elle souhaite si les conditions sanitaires l'autorisent, organiser la collation soupante en octobre afin de recréer du lien entre les habitants. Elle s'interroge sur la possibilité d'effectuer comme chaque année une sortie en octobre.

- Les 3 ateliers Vill'âge prévus auront lieu les 21 octobre, 28 octobre et 4 novembre 2020.
- La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 25 juin 2020 à 19h.
- Elle propose le versement de l'indemnité à David LANDREAU de 250 € pour l'animation du repas de printemps 2020 même si celui-ci a été annulé en raison du confinement lié à la Covid 19, d'autant que la soirée ADOWEEN avait déjà été annulée et David LANDREAU n'avait reçu aucune indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 250 € à David LANDREAU. (**délibération n° 61**)

- Demandeurs d'emploi au 15 juin 2020 : 59
31 hommes, 28 femmes, 47 indemnisés.

3) Vie associative : informations suite au confinement et déconfinement

Hervé FRÉTIGNY prend la parole :

- Les stages de tennis et d'anglais du Tennis Club de Pissy Pôville (TCPP) auront lieu la 1^{ère} semaine de juillet et les 2 dernières semaines d'août sur les courts de tennis.

- De nombreuses associations communales risquent d'être confrontées à des difficultés financières du fait de l'annulation d'activités (foire à tout...) depuis la Covid 19.

4) Affaires scolaires :

Edith TISSOT prend la parole :

- Elle rappelle les 3 phases depuis le déconfinement :
 - 12 mai : retour en classe des GS, CP et CM 2
 - 25 mai : reprise pour l'ensemble des niveaux sur la base du volontariat, 80 élèves à l'école tous les jours répartis sur 7 classes.
 - 22 juin : école obligatoire pour tous.

Le protocole sanitaire du 19 juin a modifié les distanciations (suppression en maternelle et assouplissement en élémentaire). Les groupes d'élèves ne doivent pas être en contact, les entrées/sorties et récréation seront toujours différenciées, le lavage des mains sera toujours respecté mais la prise de température de chaque élève sera supprimée. Chaque famille doit la contrôler pour ses enfants.

- La commission scolaire s'est réunie le 18 juin :
 - Maintien du pique-nique fourni par les familles avec une participation d'1 € par jour par élève.
 - La garderie du soir va rouvrir de 16h30 à 18h30 en extérieur afin d'éviter le mélange des classes. Celle du matin reste supprimée. Les parents d'élèves sont prévenus de ces modifications d'accueil via un mail de la mairie, le site internet de la commune et l'application panneau pocket.
- Une réunion est prévue le 26 juin avec les parents d'élèves pour leur expliquer la mission de l' élu municipal.
- Le conseil d'école aura lieu le 30 juin à 18h. Edith TISSOT a demandé à l'inspection académique pourquoi il n'y a pas de DDEN présent lors des conseils d'école ; elle est en attente d'une réponse.
- La convention relative à la continuité scolaire proposée par l'inspection académique n'est plus d'actualité en raison de la reprise de tous les élèves le 22 juin.
- Le fournisseur de repas pour la cantine scolaire a sollicité une surtaxe de 0.29 € par repas depuis le 12 mai pour compenser la baisse d'effectif. Edith TISSOT propose de ne pas donner une suite favorable pour le moment et d'attendre septembre avant d'accepter l'augmentation annuelle des tarifs.
- Elle évoque l'organisation du traditionnel repas de fin d'année scolaire entre les élus, les enseignants et le personnel communal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, en raison du contexte sanitaire de ne pas organiser de repas de fin d'année scolaire en 2020.

CONTRE : Hervé FRÉTIGNY, Didier TALBOT, Jacqueline ACHER, Paul LESELLIER, Stéphane MERCIER, Wandrille LEFEBVRE, Anne FOUTREL (2 voix)

POUR : Catherine BANCE, Charles ERNULT, Dominique MALLET

ABSTENTIONS : Arnaud LEVACHER (2 voix), Edith TISSOT, Elizabeth PUECH d'ALISSAC (**délibération n° 62**)

5) Travaux-voirie :

Arnaud LEVACHER prend la parole :

- Travaux en cours : entretien des pelouses, massifs et haies. Réfection de l'escalier de secours derrière la mairie.
- La commission travaux se réunira le 24 juin pour établir le planning des travaux à venir.

Il laisse la parole à Paul LESELLIER qui expose aux conseillers municipaux l'ensemble des programmes d'économie d'énergie sollicités auprès du SDE 76 pour le remplacement de lanternes vétustes énergivores par des lanternes à led pour l'éclairage public au Verger, au Quesnay, chemin de la Ferme, avenue du Manoir, route de l'Enfer, rue de l'Ecole et au terrain de foot.

✓ **Eclairage public chemin de la ferme, avenue du Manoir, route de l'Enfer :**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le SDE a chiffré le remplacement de lanternes pour un coût de 52 104.00 € TTC.

Le SDE prend à sa charge 33 719.00 €.

Il reste donc 18 385.00 € à la charge de la commune dont 8 684.00 € de TVA à récupérer soit 9 701.00 € à la charge de la commune après récupération de la TVA.

✓ **Eclairage public rue de l'Ecole :**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le SDE a chiffré le remplacement de lanternes pour un coût de 20 112.00 € TTC.

Le SDE prend à sa charge 12 970.00 €.

Il reste donc 7 142.00 € à la charge de la commune dont 3 352.00 € de TVA à récupérer soit 3 790.00 € à la charge de la commune après récupération de la TVA.

✓ **Eclairage public lotissement le Verger :**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le SDE a chiffré le remplacement de lanternes pour un coût de 20 904.00 € TTC.

Le SDE prend à sa charge 13 438.00 €.

Il reste donc 7 466.00 € à la charge de la commune dont 3 484.00 € de TVA à récupérer soit 3 982.00 € à la charge de la commune après récupération de la TVA.

✓ **Eclairage public Hameau du Quesnay :**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le SDE a chiffré le remplacement de lanternes pour un coût de 21 576.00 € TTC.

Le SDE prend à sa charge 13 946.00 €.

Il reste donc 7 630.00 € à la charge de la commune dont 3 596.00 € de TVA à récupérer soit 4 034.00 € à la charge de la commune après récupération de la TVA.

✓ **Projecteurs terrain de football :**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le SDE a chiffré le remplacement de projecteurs pour un coût de 23 874.00 € TTC.

Le SDE prend à sa charge 7 242.00 €.

Il reste donc 16 632.00 € à la charge de la commune dont 3 979.00 € de TVA à récupérer soit 12 653.00 € à la charge de la commune après récupération de la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2020 ces projets et d'engager ces travaux auprès du SDE 76. **(délibération n° 63)**

Monsieur le Maire précise dans le cadre de la mise en place de la vidéo-protection aux bâtiments communaux et place de la boulangerie, l'agrément de la Préfecture est nécessaire avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la Préfecture. **(délibération n° 64)**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des points évoqués lors de la réunion du 16 juin avec la direction des routes de Clères :

- Aménagement de sécurité à prévoir le long de la route départementale 6015 au niveau du terrain inondé en prévention d'accident de circulation.
 - Problème de visibilité le long de la route départementale 47 au niveau du pont SNCF.
 - Dépôt sauvage d'un conteneur rempli de fibro-ciment RD 47 au Quesnay
 - Nettoyage des talus au niveau de la zone artisanale le long de la route départementale 6015.
 - Fauchage du rond-point d'Eslettes (Direction des voies rapides)
 - Route départementale 47 dégradée dans le bourg
 - Elagage le long des routes départementales (RD 47, 104 et 124)
 - Etudes de la direction des routes suite à la rencontre de Monsieur le Maire avec le Préfet le 15 février 2020 concernant une sortie de l'A 151 sur l'A 150 pour éviter le passage de poids lourds dans le bourg.
-
- Dans le programme de voirie 2020 de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin deux opérations sont retenues en entretien avec émulsion gravillonnée :
 - Avenue du Manoir
 - Rue de l'Ecole

La CCICV ayant la compétence voirie « investissement et fonctionnement », il n'y a désormais plus de travaux préparatoires à réaliser par les communes avant la réalisation du tapis d'enrobé ou d'émulsion gravillonnée par la communauté de communes.

Afin de financer ces travaux préparatoires réalisés en lieu et place des communes, la CCICV demande un fonds de concours de 25 % du montant HT des travaux d'investissement et de fonctionnement soit pour 2020, 1 800 € pour les travaux avenue du Manoir et 1 700 € pour les travaux rue de l'Ecole.

Ces sommes sont à imputer en fonctionnement au compte 657351 « subventions de fonctionnement aux organismes publics »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe du fonds de concours et inscrit les sommes correspondantes au budget primitif 2020. **(délibération n° 65)**

6) Affectation du résultat du lotissement communal le Clos des Noisetiers

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de : **496 535.46 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante au budget principal de la commune:

- **section de fonctionnement (recettes) : + 496 535.46 €.**

(délibération n°66)

7) Demandes de subvention des organismes extérieurs à la commune

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations extérieures à la commune : Sapeurs-pompiers humanitaires, Bâtiment CFA Dieppe, MAM Petite pousse à Hénouville, Association Charlène, Association Française des scléroses en plaques, Association des paralysés de France.

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à ces demandes estimant que le soutien de ces associations ne relève pas de sa compétence. **(délibération n°67)**

8) SIAEPA : compte-rendu de la réunion du 13 février 2020

Comité syndical du 13 février 2020 : aucune observation à formuler.

9) Création poste d'ATSEM et suppression de poste d'adjoint technique après intégration d'un agent

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique de Maryline GOHÉ du fait de sa nomination au grade d'ATSEM et de créer un poste d'ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM et la suppression d'un poste d'adjoint technique. **(délibération n° 68)**

10) Promotion interne au 1^{er} juillet 2020 : Création de 3 postes d'agents de maîtrise territorial et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et deux postes d'ATSEM, principal de 1^{ère} classe (délibérations)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que trois agents sont promus agent de maîtrise territorial au 1^{er} juillet 2020.

Isabelle FOUCAULT, adjoint technique principal 2^{ème} classe,
Maryline GOHÉ, ATSEM principal 1^{ère} classe
Nathalie HOYÉ, ATSEM principal 1^{ère} classe.

Il propose la création de ces trois postes d'agent de maîtrise territorial et la suppression des postes correspondant à leur ancien grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE à l'unanimité la création des trois postes d'agent de maîtrise territorial et la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe d'Isabelle FOUCAULT, d'ATSEM principal 1^{ère} classe de Maryline GOHÉ et de Nathalie HOYÉ. **(délibération n°69)**

11) Retrait de la délibération concernant la désignation des délégués du SAGE du Cailly Aubette Robec

Le Maire informe l'assemblée délibérante que le SAGE du Cailly Aubette Roec a été fusionné avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly et du Bassin Versant de Clères-Montville pour devenir le syndicat des Bassins Versant Cailly-Aubette-Robec dont est membre la CCICV.

Aussi, il convient d'annuler la délibération n° 44/2020 désignant les délégués du SAGE prise lors du conseil municipal du 4 juin 2020 du fait que c'est à la communauté de communes de désigner les délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler la délibération n°44/2020 en date du 4 juin 2020. **(délibération n°70)**

12) Délégation à un adjoint pour signer les autorisations d'urbanisme ou autres lorsqu'elles concernent le Maire ou ses proches

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le contrôle de la légalité de la Préfecture demande que la délibération prise le 4 juin 2020 soit annulée et présentée à nouveau lors d'un prochain Conseil Municipal.

En effet, le maire ne doit pas prendre part au vote et doit quitter la salle au moment de l'évocation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire quitte la salle puis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'annuler la délibération n°51/2020 en date du 4 juin 2020 et propose que Monsieur Hervé FRÉTIGNY, 4^{ème} adjoint signe les autorisations d'urbanisme ou autres lorsqu'elles concernent le Maire ou ses proches. **(délibération n°71)**

13) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'auront lieu des élections législatives partielles dans la 5^{ème} circonscription. En effet, Christophe BOUILLON député devenu maire de Barentin a été contraint par respect du non cumul des mandats, d'abandonner sa fonction de député. Son suppléant Bastien CORITON ayant choisi de rester maire de Rives en Seine ; il n'y a plus de député dans la 5^{ème} circonscription. Cette élection législative partielle devrait se dérouler en juillet-août.

14) Tour de table

Hervé FRÉTIGNY demande si le tribunal administratif a donné une réponse au porteur du projet sur la zone artisanale. Monsieur le Maire répond que non.

Jacqueline ACHER demande si le notaire a répondu sur le projet de la sente piétonne route de Malzaize. Monsieur le Maire répond que non et précise qu'il a sollicité un rendez-vous avec le notaire.

Edith TISSOT suggère d'adresser un courrier aux parents d'élèves pour la prochaine rentrée scolaire demandant leur adresse mail afin que la mairie puisse communiquer facilement les informations dans le cadre scolaire.

Bibliothèque : mise en place du drive, ouverture en juillet comme durant l'année afin de compenser les trois mois de fermeture (mardi soir, mercredi et samedi matin) et en août le mardi soir.

Stéphane MERCIER a fait appel à l'entreprise Rouen Guêpes pour la présence d'un essaim d'abeilles à son domicile. La société n'a pu intervenir, il a contacté une autre société qui a facturé l'intervention avec nacelle 742.70 €. Il demande si la commune peut prendre en charge 50 €. Monsieur le Maire répond que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 29 juin 2020.

Un poteau à l'arrêt de bus du centre bourg est abîmé, Arnaud LEVACHER répond que ce point sera abordé lors de la prochaine commission des travaux.

Anne FOUTREL demande lorsqu'un élu est sollicité par un habitant pour une question, si l'élu doit l'évoquer au conseil municipal ou en informer au préalable la commission municipale concernée. Monsieur le Maire répond qu'il est préférable d'en informer en

Conseil Municipal du 19 juin 2020

premier lieu la commission qui afin d'apporter des éléments de réponse lors de la réunion du conseil municipal. On lui a signalé une circulation importante de poids lourds dans le centre-bourg.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC : le fauchage du 2è terrain de foot va avoir lieu prochainement.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 29 juin 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 30.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

61	Versement indemnité repas de printemps David LANDREAU
62	Repas de fin d'année scolaire
63	Programmes 2020 SDE 76
64	Vidéo-protection : dossier agrément de la Préfecture
65	Fonds de concours CCICV avenue du Manoir et rue de l'Ecole
66	Affectation du résultat 2019 du lotissement le Clos des Noisetiers
67	Demandes de subvention des organismes extérieurs à la commune
68	Création poste ATSEM et suppression poste adjoint technique
69	Création poste agent de maîtrise territorial et suppression 1 poste adjoint technique principal 2^{ème} classe et 23 postes ATSEM principal 1^{ère} classe
70	Retrait délibération désignation délégués du SAGE
71	Délégation à un adjoint pour signer urbanisme concernant le Maire ou ses proches